



Les cavités salines : Naissance, vie, et mort

Entre l'avant dernière réunion publique de Saint Vincent de Tyrosse, et la dernière, celle de Habas, notre travail en collaboration avec d'autres associations comme l'ACCRiL ou le collectif Stockage-Gaz-Landes nous a permis de faire des avancées très importantes. Elles portent sur des secteurs du projet "oubliés" par EDF, ou même peut être cachés.

Dans ses divers exposés, EDF cite abondamment son travail à Etzel. Nous avons montré qu'il y a là une très forte probabilité de mensonge. De nouvelles informations viennent renforcer nos doutes sur la qualité du dossier présenté.

Dès la deuxième réunion, celle de Messanges, nous avons attiré l'attention d'EDF sur une étude du BRGM qui portait entre autre sur le diapir (dôme de sel) de Pouillon. EDF ignorait cette étude, et a tout au long des réunions dénigré l'importance de celle ci. Or voici que le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), organisme compétant s'il en est en aquitaine, vient de donner une contribution qui valide l'ensemble de nos craintes sur ce diapir ¹.

Cette position rend la situation d'autant plus inquiétante pour les Landais et en particulier pour les habitants plus ou moins proches du site de stockage. Rapprochons cette contribution, au fait qu' EDF soit vraisemblablement incompétente dans la conduite d'un tel chantier, et des conclusions du commissaire enquêteur de Manosque ²...

Nous voyons ici comment au travers d'un saucissonnage des enquêtes publiques, entre la première pour creuser et la deuxième pour exploiter, on ne peut modifier un déroulement de projet. Éviter d'empêcher la réalisation, tandis que les travaux étant faits, on ne peut que difficilement empêcher l'utilisation. En évacuant toute la problématique de l'utilisation, on évacue le risque d'un refus de la DUP sur la construction.

Nous sommes parfaitement conscients qu' EDF sous-traitera la réalisation des cavités pour toute ou partie. Mais prenons l'exemple d'un autre débat public, celui de la LGV. RFF a passé son temps à mentir, il a fallu se battre longuement pour obtenir le nombre réel de trains passant sur la Ligne Dax Hendaye. Nous savions que RFF surévaluait ses données pour avancer dans le temps une hypothétique saturation des lignes. Ce n'était à la limite que techniques commerciales plus ou moins honnêtes. Mais nous n'avons jamais douté que si par malheur la ligne se faisait, RFF aurait les capacités techniques, l'expérience nécessaire, pour imposer à son sous-traitant du BTP une réalisation irréprochable de tel viaduc ou de tel tunnel. Pour EDF, nous avons ce doute.

Un autre champ d'investigations s'est ouvert à nous. Nous n'avons jamais obtenu de réponse claire d'EDF concernant la durée de vie des installations ni de leur démantèlement. EDF se bornant à indiquer qu'il suffisait de les remplir de saumure...

Nous avons une série de documents de l'INERIS concernant la fin de vie des cavités salines. Le document ci-dessous résume l'état de l'art en la matière en France ³.

¹ [Rapport du CSRPN](#)

² [Extrait des conclusions commissaire enquêteur Manosque](#)

³ [INERIS](#)

Le seul exemple français est constitué par l'arrêt de l'exploitation des cavités de Carresse-Cassaber non loin de Lacq. La construction a commencé en 1969, l'arrêt a débuté en 2001.

Les cavités de Carresse stockaient du propane. Ces 3 cavités salines sont toutes petites en regard du projet EDF. La taille oscille entre 9000 et 21 000 m³, soit 40 000 m³ pour l'ensemble. Chaque cavité est de 20 à 40 fois plus petite qu'une seule cavité de 400 000 m³ proposée par EDF. Il y en aurait 12 à construire à Pouillon. Contrairement aux affirmations d'EDF, la fin de vie ne comprend pas un simple remplissage par la saumure et la pose d'un bouchon cimenté. A Carresse-Cassaber le processus a débuté en 2001, et est loin d'être terminé, puisque l'abandon n'est toujours pas prononcé. Le processus de fermeture n'est actuellement qu'une série d'hypothèses avec un seul retour d'expérience en France celui de Carresse-Cassaber, et fort peu à l'étranger.

A Tersanne une cavité s'est effondrée après deux ans de service.

Les protocoles imposés par l'INERIS donnent des processus de fermeture extrêmement longs et coûteux. En effet, l'INERIS décrit des phénomènes physico-chimiques complexes. Il y a des transferts, par perméabilité, de la saumure vers le massif de sel, des montées en température extrêmement lentes. La saumure, introduite dans la cavité, voit sa température monter de 30 à 40° ou plus suivant la profondeur. Cela entraîne des variations de densité, de pression, d'équilibre eutectique (variation du point de saturation). A tout ceci s'ajoute un phénomène constant de convergence de la cavité. Le sel visco-élastique a tendance à fluer sous la pression externe (le poids des terres au dessus). La cavité se referme sur elle même. Une obturation prématurée donnera une dilatation contrariée de la saumure qui engendrera une montée en pression. Si la pression à l'intérieur devient trop forte, alors survient un risque de fracture hydraulique avec les conséquences de fuites, et (ou) effondrement de la cavité. Ce phénomène est amplifié si les bords de la cavité comportent trop d'hétérogénéité. L'INERIS indique des temps d'équilibre qui peuvent atteindre le siècle dans les grosses cavités (400 000 à 500 000 m³). Ce n'est que lorsque l'équilibre est relativement proche que l'on peut obturer la cavité. Pour les cavités comme celles prévues à Pouillon, l'INERIS prévoit que l'obturation (l'abandon) ne pourra se faire qu'après plusieurs dizaines d'années après la mise en saumure. Ensuite, une période de surveillance de 20 à 30 ans sera nécessaire (page 67 à 69).

Et bien sûr, au vu des délais, l'INERIS ne manque pas de poser la bonne question :

Au vu de l'échelle des temps nécessaires, qui doit faire, qui doit payer ?...

Comme nous ne savons pas combien de temps EDF souhaite utiliser ses cavités, un autre problème n'a jamais été évoqué, et vient d'être porté à notre connaissance. Une cavité converge en permanence (se referme sur elle même) d'environ 1% par an. Cela rendrait nécessaire un lessivage de correction assez complexe tout les 30 ans. Le saumoduc sera-t-il réellement neutralisé ?

Comme nous le voyons, plus nous avançons dans ce débat public, et plus nous découvrons d'oublis, de petits mensonges, démontrant soit une incompétence, soit une volonté manifeste de cacher des informations gênantes pour le maître d'œuvre. Ce projet ne doit pas aboutir en l'état actuel du dossier.